

**OBJET TRAVAUX DE REHABILITATION
DE LA CUISINE DU FOYER DU 3EME AGE DU CHAUDRON**

Approbation du projet et de la procédure

Autorisation de signer les marchés

Dans le cadre de la réhabilitation de la cuisine du Foyer du 3ème Age du Chaudron, la Commune envisage de réaliser des travaux.

Ceux-ci se feront en trois lots techniques :

- Lot 1 BATIMENT
 - . Voirie réseaux divers
 - . Travaux de démolition
 - . Gros œuvre
 - . Etanchéité
 - . Revêtements durs
 - . Menuiserie bois
 - . Menuiserie métal PVC
 - . Faux plafond
 - . Peinture
- Lot 2 ELECTRICITE
 - . Travaux d'électricité
- Lot 3 PLOMBERIE SANITAIRE / PROTECTION INCENDIE
 - . Travaux de plomberie - Gaz
 - . Travaux de ventilation mécanique
 - . Travaux de protection incendie

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 282 000,00 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 23.13 du Budget principal 2007.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 mars 2007, a retenu :

- Lot 1
 - *) l'entreprise MDOI pour un montant de 183 934,63 € TTC,
- Lot 2
 - 1) l'entreprise MDOI pour un montant de 28 658,11 € TTC,
 - 2) l'entreprise SAUGER pour un montant de 29 946,00 € TTC,
- Lot 3
 - *) l'entreprise MDOI pour un montant de 28 735,14 € TTC.

Je vous demande donc :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2007 - les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23 et Article 23.13 ;

2° de prendre acte du lancement de la procédure de consultation ;

3° de m'autoriser à passer les marchés de travaux avec l'entreprise retenue et classée première par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

*) l'entreprise MDOI


- Lot 1 pour un montant de 183 934,63 € TTC,
- Lot 2 pour un montant de 28 658,11 € TTC,
- Lot 3 pour un montant de 28 735,14 € TTC.

et à signer les actes afférents à ces marchés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE


René-Paul VIOU



**OBJET TRAVAUX DE REHABILITATION
DE LA CUISINE DU FOYER DU 3EME AGE DU CHAUDRON**

Approbation du projet et de la procédure

Autorisation de signer les marchés

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifié ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-28 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux pour la réhabilitation de la cuisine du Foyer du 3ème Age du Chaudron, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2007 - les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23 et Article 23.13.

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure de consultation.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à passer les marchés de travaux avec l'entreprise retenue et classée première par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

*) l'entreprise MDOI

- Lot 1 pour un montant de 183 934,63 € TTC,
- Lot 2 pour un montant de 28 658,11 € TTC,
- Lot 3 pour un montant de 28 735,14 € TTC.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer les actes afférents au marché.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **02 AVR. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE



Victoria
Paul VICTORIA